

Avis voté en plénière du 8 avril 2014

# Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

## Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Les politiques publiques de la culture doivent, en effet, pleinement contribuer à pérenniser l'exception culturelle de notre pays, riche d'une multitude d'expressions.

La richesse pluriethnique, la variété des conceptions de la vie et l'organisation sociale perceptible dans le monde ultramarin nourrissent cette formidable diversité culturelle, qui participe pleinement à la construction de l'exception culturelle de notre pays.

Compte tenu de ces spécificités auxquelles s'ajoute, pour certaines de ces collectivités ultramarines, un important statut d'autonomie qui leur donne de larges compétences dans le domaine culturel, la réalisation des politiques publiques dans ce domaine s'avère souvent complexe sur ces territoires.

Cette complexité doit, en effet, être le reflet de la diversité culturelle de la population, mais aussi des différentes formes de culture et permettre leur expression dans le cadre de pratiques artistiques professionnelles ou en amateur.

Les collectivités territoriales ultramarines ont, aujourd'hui encore, relativement peu développé les outils de promotion de cette diversité culturelle, notamment en termes de formation des opérateurs, de mise en place de nouveaux modes de financement de la création.

L'État a, dans ce cadre, un rôle moteur d'accompagnement à jouer, lui qui a été par le passé le garant du développement de la culture kanak, en Nouvelle-Calédonie, à travers les accords de Matignon, qui est également très actif dans la préservation des cultures amérindiennes en Guyane, polynésienne à Wallis et Futuna ou mahoraise à Mayotte, en finançant des chantiers de fouilles archéologiques, des études linguistiques et divers inventaires de techniques et de productions traditionnelles.

Le groupe de l'Outre-mer note avec regret que ces différents aspects sont absents de l'avis, parfois complexe techniquement mais, au demeurant, fruit d'un important travail de la part de la section et de son rapporteur.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.